



Mairie de Siaugues-Sainte-Marie

Place Claude-Pierre-Favard  
43300 Siaugues-Sainte-Marie  
Téléphone : 04 71 74 21 42  
Email : mairie.siauguestemarie@wanadoo.fr

## ARRETE N°2026/20

### Portant autorisation de l'occupation du domaine public

Du lundi 04/05/2026 au mercredi 06/05/2026 - route du Mas – Silcuzin

Le Maire de la Commune de SIAUGUES SAINTE MARIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L.2212-2, L.2212-22, L.2212-5, L.2313-6,

Vu le Code des Propriétés des Personnes publiques, et notamment les articles L.2125-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie routière, et notamment ses articles L 113-2 et R 116-2

Considérant qu'il convient de définir et règlementer les conditions d'occupation du domaine public, dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité publique et des commodités de la circulation

### ARRÊTE :

**Article 1 :** A compter du lundi 04/05/2026 à 8h00 et ce jusqu'au mercredi 06/05/2026 à 17h30, l'entreprise SARL CHARPENTE COURTINAT - est autorisée à occuper le domaine public tel qu'énoncé dans sa demande : **stationnement poids lourd avec nacelle télescopique pour des travaux de charpente, couverture (cf. plan ci-joint)**

**Article 2 :** La signalisation ainsi que sa maintenance seront à la charge de l'entreprise SARL CHARPENTE COURTINAT

**Article 3 :** Durant la durée de cette autorisation, **la route du Mas – Silcuzin - sera barrée**, comme défini sur le plan ci-joint, de 8h à 17h30 de part et d'autre de l'emplacement des engins.

**Article 4 :** l'autorisation est donnée pour la durée fixée à l'article 1. A l'expiration, l'emplacement occupé doit être libéré des installations et restitué dans son état d'origine.

**Article 5 :** La société SARL CHARPENTE COURTINAT est entièrement responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**Article 6 :** le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

**Article 7 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Siaugues, le 30 avril 2026

Le Maire,

R.PAYS



